



ARS Diagnostics

Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité

Numéro de dossier : 22_2023
Date du repérage : 21/12/2022
Heure d'arrivée : 13 h 26
Durée du repérage :

La présente mission consiste, suivant l'arrêté du 28 septembre 2017 et du 4 avril 2011, à établir un état de l'installation électrique, en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes. (Application des articles L. 134-7 du code de la construction et de l'habitation). En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la réglementation en vigueur. Cet état de l'installation intérieure d'électricité a une durée de validité de 3 ans.

1. - Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances

Localisation du local d'habitation et de ses dépendances :

Type d'immeuble : **Appartement**
Adresse : **76 avenue Simon Bolivar (3/18)**
Commune : **75019 PARIS 19**
Département : **Paris**

Référence cadastrale : , identifiant fiscal : **N/A**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

Etage RDC; Porte Gauche, Lot numéro 3/18

Périmètre de repérage : **Toutes parties accessibles sans démontage ni destruction**

Année de construction : **< 1949**

Année de l'installation : **< 1949**

Distributeur d'électricité : **Engie**

Parties du bien non visitées : **Cave (Plancher menaçant de s'effondrer (Inaccessible))**

2. - Identification du donneur d'ordre

Identité du donneur d'ordre :

Nom et prénom : **Syndicat des copropriétaires**

Adresse : **76 avenue Simon Bolivar**
75019 PARIS 19

Téléphone et adresse internet : .. **Non communiquées**

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Propriétaire**

Propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances:

Nom et prénom : **Syndicat des copropriétaires**

Adresse : **76 avenue Simon Bolivar**
75019 PARIS 19

3. - Identification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom : **Ruben Attuil**

Raison sociale et nom de l'entreprise : **ARS Diagnostics**

Adresse : **4 rue Allard**
94160 Saint-Mandé

Numéro SIRET : **89297242300016**

Désignation de la compagnie d'assurance : .. **Allianz**

Numéro de police et date de validité : -

TABLEAU DE GARANTIE

Responsabilité civile « Exploitation »	
Nature des dommages	Montant des garanties
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non :	9 000 000 €par sinistre
dont :	
- Dommages matériels et immatériels consécutifs :	1 500 000 €par sinistre
- Dommages immatériels non consécutifs :	150 000 €par année d'assurance
- Atteintes à l'environnement accidentelles (corporels, matériels et immatériels) :	750 000 €par année d'assurance
- Dommages aux bâtiments loués ou empruntés et à leur contenu	300 000 €par sinistre
Responsabilité civile « Professionnelle » (garantie par Assuré)	
Nature des dommages	Montant des garanties
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non :	300 000 €par sinistre avec un maximum de 600 000 €par année d'assurance
dont :	
- Destruction ou détérioration des documents et autres supports d'informations confiés à l'Assuré pour l'exécution des prestations, y compris les frais de reconstitution des informations :	30 000 €par sinistre
Défense – Recours	
Défense devant les juridictions civiles, commerciales ou administratives. Défense des intérêts civils devant les juridictions répressives :	Frais à la charge de l'Assureur, sauf dépassement du plafond de garantie en cause.
Recours (préjudices supérieurs à 150 €) :	15 000 €par sinistre

La présente attestation ne peut engager l'assureur en dehors des limites prévues par les clauses et conditions du contrat auxquelles elle se réfère.

Fait à Marseille, le 13 septembre 2023

POUR LE CABINET CONDORCET



Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **WE.CERT** le **02/08/2021** jusqu'au **01/08/2028**. (Certification de compétence **C2021-SE06-038**)

4. – Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits;

5. – Conclusion relative à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes

- L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie.
- L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies.

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

- L'appareil général de commande et de protection et de son accessibilité.
- Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.
- Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
- La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.
- Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs.
- Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

Domaines	Anomalies
5. Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs	L'Enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.
	L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible.
	Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte ou une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente.

Anomalies relatives aux installations particulières :

- Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.
- Piscine privée, ou bassin de fontaine

Informations complémentaires :

Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité

Domaines	Informations complémentaires
IC. Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité	Il n'y a aucun dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA
	L'ensemble des socles de prise de courant est du type à obturateur
	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15 mm.

6. - Avertissement particulier

Points de contrôle n'ayant pu être vérifiés

Domaines	Points de contrôle
Néant	-

Parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification :

Cave (Plancher menaçant de s'effondrer (Inaccessible))

7. - Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil de professionnel

Certains points de contrôles n'ont pu être effectués. De ce fait la responsabilité du propriétaire reste pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident ayant pour origine une défaillance de toute ou partie de l'installation n'ayant pu être contrôlée

Constatations supplémentaires :
Absence de tableau de répartition

Néant

*Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **WE.CERT - 13** rue de Saintignon 57100 THIONVILLE (détail sur www.info-certif.fr)*

Dates de visite et d'établissement de l'état :
Visite effectuée le : **21/12/2022**
Etat rédigé à **PARIS 19**, le **21/12/2022**

Par : **Ruben Attuil**



Signature du représentant :

8. – Explications détaillées relatives aux risques encourus

Objectif des dispositions et description des risques encourus

Appareil général de commande et de protection : Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.
Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.

Protection différentielle à l'origine de l'installation : Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique.
Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Prise de terre et installation de mise à la terre : Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.
L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Protection contre les surintensités : Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits.
L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.

Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.
Son absence privilège, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.
Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Matériels électriques présentant des risques de contact direct : Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives : Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.

Piscine privée ou bassin de fontaine : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Informations complémentaires

Objectif des dispositions et description des risques encourus

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant l'ensemble de l'installation électrique : L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prise de courant de type à obturateurs : Socles de prise de courant de type à obturateurs : l'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ou l'électrisation, voire l'électrocution.

Socles de prise de courant de type à puits : La présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiche mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)

L'électricité constitue un danger invisible, inodore et silencieux et c'est pourquoi il faut être vigilant quant aux risques qu'elle occasionne (incendie, électrisation, électrocution). Restez toujours attentif à votre installation électrique, vérifiez qu'elle soit et reste en bon état.

Pour limiter les risques, il existe des moyens de prévention simples :

- Ne jamais manipuler une prise ou un fil électrique avec des mains humides
- Ne jamais tirer sur un fil électrique pour le débrancher
- Débrancher un appareil électrique avant de le nettoyer
- Ne jamais toucher les fiches métalliques d'une prise de courant
- Ne jamais manipuler un objet électrique sur un sol humide ou mouillé

DPE Diagnostic de performance énergétique (logement)

N°ADEME : non défini
Etabli le : 21/12/2022
Valable jusqu'au : 20/12/2032

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>

Aperçu non disponible



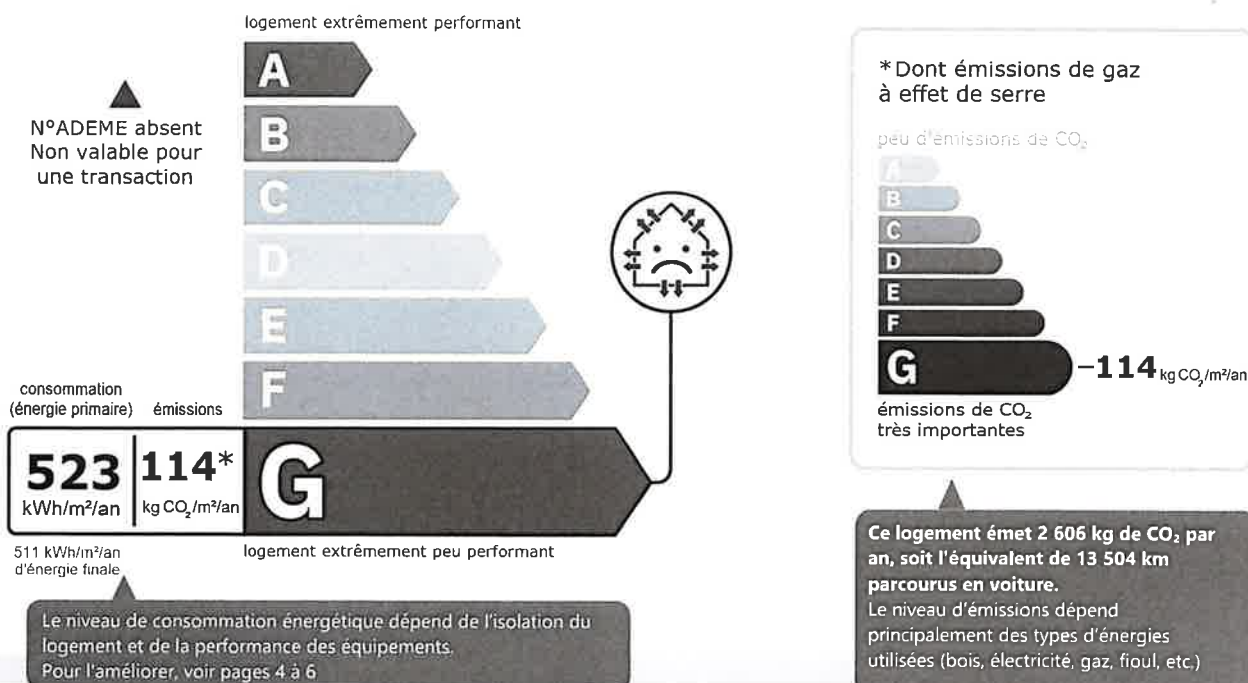
Adresse : **76 avenue Simon Bolivar**
75019 PARIS 19
Etage RDC; Porte Gauche, N° de lot: 3/18

Type de bien : Appartement
Année de construction : Avant 1948
Surface habitable : **22,78 m²**

Propriétaire : Syndicat des copropriétaires
Adresse : 76 avenue Simon Bolivar 75019 PARIS 19

Performance énergétique et climatique

Attention, si votre logement fait moins de 40m² : rendez-vous sur la page de votre DPE sur l'Observatoire de l'Ademe pour obtenir une simulation de votre étiquette, conformément aux nouveaux seuils DPE qui entreront en vigueur prochainement.



Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **630 €** et **900 €** par an

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? Voir p. 3

Informations diagnostiqueur

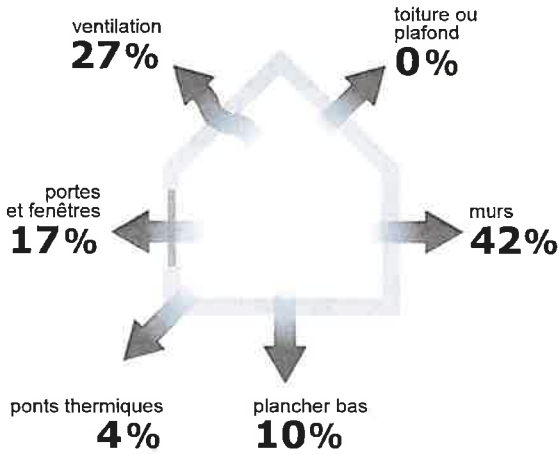
ARS Diagnostics
4 rue Allard
94160 Saint-Mandé
tel : 0621754618

Diagnostiqueur : Ruben Attuil
Email : contact@ars-diag.com
N° de certification : C2021-SE06-038
Organisme de certification : WE.CERT



À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE : Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contentieux ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page «Contacts» de l'Observatoire DPE (<https://observatoire-dpe.ademe.fr/>).

Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation



Système de ventilation en place



Ventilation par ouverture des fenêtres

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



logement traversant

Pour améliorer le confort d'été :



Équipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil.

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent :



pompe à chaleur



chauffe-eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



géothermie
















réseau de chaleur ou de froid vertueux



chauffage au bois

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie

Usage	Consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)		Frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	Répartition des dépenses
 chauffage	 Gaz Naturel	6 819 (6 819 é.f.)	entre 360 € et 500 €	 56 %
 eau chaude	 Gaz Naturel	4 598 (4 598 é.f.)	entre 240 € et 340 €	 38 %
 refroidissement				0 %
 éclairage	 Electrique	99 (43 é.f.)	entre 10 € et 20 €	 2 %
 auxiliaires	 Electrique	417 (181 é.f.)	entre 20 € et 40 €	 4 %
énergie totale pour les usages recensés :		11 933 kWh (11 642 kWh é.f.)	entre 630 € et 900 € par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 69ℓ par jour.

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

é.f. → énergie finale
Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :

**Température recommandée en hiver → 19°C**

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est -19% sur votre facture **soit -101€ par an**

Astuces

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17° la nuit.

**Si climatisation, température recommandée en été → 28°C****Astuces**

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.

**Consommation recommandée → 69ℓ/jour d'eau chaude à 40°C**

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (1-2 personnes). Une douche de 5 minute = environ 40ℓ

29ℓ consommés en moins par jour, c'est -22% sur votre facture **soit -84€ par an**

Astuces





- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.








En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : france-renov.gouv.fr

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

Vue d'ensemble du logement





	description	isolation
 Murs	Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu d'épaisseur ≤ 20 cm non isolé donnant sur l'extérieur Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu d'épaisseur ≤ 20 cm non isolé donnant sur des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur	insuffisante
 Plancher bas	Plancher entre solives bois avec ou sans remplissage non isolé donnant sur un sous-sol non chauffé	insuffisante
 Toiture/plafond	Plafond entre solives bois avec ou sans remplissage non isolé donnant sur un local chauffé	Sans objet
 Portes et fenêtres	Fenêtres battantes pvc, double vitrage Fenêtres battantes bois, simple vitrage Porte(s) bois opaque pleine	insuffisante

Vue d'ensemble des équipements

	description
 Chauffage	Chaudière collective gaz standard installée entre 1991 et 2000
 Eau chaude sanitaire	Combiné au système de chauffage
 Climatisation	Néant
 Ventilation	Ventilation par ouverture des fenêtres
 Pilotage	Sans système d'intermittence

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 Eclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
 Isolation	Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.
 Radiateur	Laisser les robinets thermostatiques en position ouverte en fin de saison de chauffe. Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur. Purger les radiateurs s'il y a de l'air.
 Ventilation	Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement

Selon la configuration, certaines recommandations relèvent de la copropriété ou du gestionnaire de l'immeuble.

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ❶ de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ❷ d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ❶ + ❷ ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ❶ avant le pack ❷). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.



Lot

Les travaux essentiels

Montant estimé : 600 à 800€



Mur

Description

Isolation des murs par l'intérieur.
Avant d'isoler un mur, vérifier qu'il ne présente aucune trace d'humidité.

Performance recommandée

R > 4,5 m².K/W

Lot

Les travaux à envisager

Montant estimé : 400 à 600€



Portes et fenêtres

Description

Remplacer les fenêtres par des fenêtres double vitrage à isolation renforcée.

- ▲ Travaux à réaliser en lien avec la copropriété
- ▲ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme

Performance recommandée

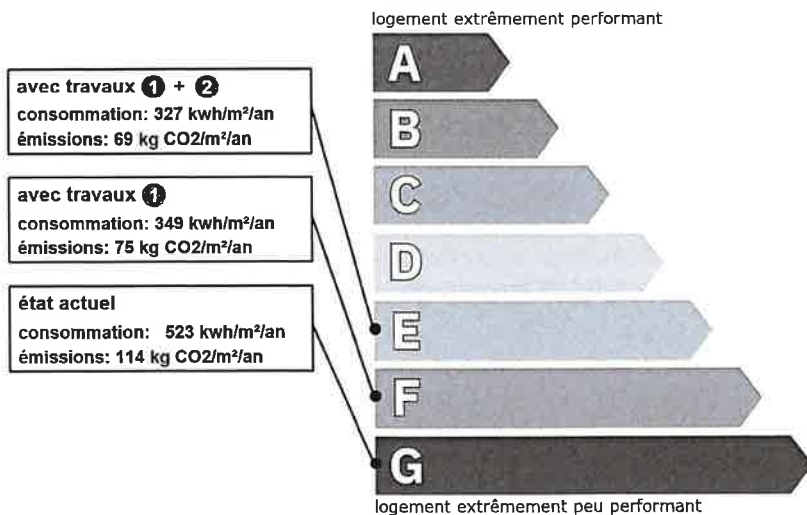
Uw = 1,3 W/m².K, Sw = 0,42

Commentaires :

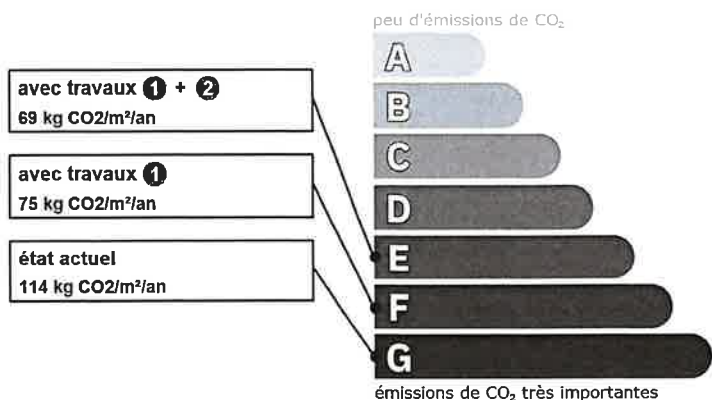
Néant

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre



France Rénov'

Préparez votre projet !

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

<https://france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr>
ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

<https://france-renov.gouv.fr/aides>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :

WE.CERT - 13 rue de Saintignon 57100 THIONVILLE (détail sur www.info-certif.fr)

Référence du logiciel validé : **LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.25]**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Référence du DPE : **22_2023**

Néant

Date de visite du bien : **21/12/2022**

Invariant fiscal du logement : **N/A**

Référence de la parcelle cadastrale :

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**

Numéro d'immatriculation de la copropriété : **N/A**

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Néant

Généralités

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Département	⊙ Observé / mesuré	75 Paris
Type de bien	⊙ Observé / mesuré	Appartement
Année de construction	≈ Estimé	Avant 1948
Surface habitable du logement	⊙ Observé / mesuré	22,78 m²
Surface habitable de l'immeuble	⊙ Observé / mesuré	518 m²
Nombre de niveaux du logement	⊙ Observé / mesuré	1
Hauteur moyenne sous plafond	⊙ Observé / mesuré	2,5 m

Enveloppe

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Mur 1 Est	Surface du mur	⊙ Observé / mesuré 9,65 m²
	Type de local adjacent	⊙ Observé / mesuré l'extérieur
	Matériau mur	⊙ Observé / mesuré Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu
	Epaisseur mur	⊙ Observé / mesuré ≤ 20 cm
	Isolation	⊙ Observé / mesuré non
Mur 2 Est	Surface du mur	⊙ Observé / mesuré 5,63 m²
	Type de local adjacent	⊙ Observé / mesuré des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu	⊙ Observé / mesuré 5,63 m²
	Etat isolation des parois Aiu	⊙ Observé / mesuré non isolé
	Surface Aue	⊙ Observé / mesuré 1 m²
	Etat isolation des parois Aue	⊙ Observé / mesuré non isolé
	Matériau mur	⊙ Observé / mesuré Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu
	Epaisseur mur	⊙ Observé / mesuré ≤ 20 cm
Mur 3 Ouest	Isolation	⊙ Observé / mesuré non
	Surface du mur	⊙ Observé / mesuré 4,1 m²
	Type de local adjacent	⊙ Observé / mesuré l'extérieur
	Matériau mur	⊙ Observé / mesuré Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu
Mur 4 Sud	Epaisseur mur	⊙ Observé / mesuré ≤ 20 cm
	Isolation	⊙ Observé / mesuré non
	Surface du mur	⊙ Observé / mesuré 0,41 m²

	Type de local adjacent	⊙	Observé / mesuré	des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu	⊙	Observé / mesuré	1,9 m²
	Etat isolation des parois Aiu	⊙	Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue	⊙	Observé / mesuré	1 m²
	Etat isolation des parois Aue	⊙	Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur	⊙	Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu
	Epaisseur mur	⊙	Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation	⊙	Observé / mesuré	non
Plancher	Surface de plancher bas	⊙	Observé / mesuré	22,78 m²
	Type de local adjacent	⊙	Observé / mesuré	un sous-sol non chauffé
	Périmètre plancher bâtiment déperditif	⊙	Observé / mesuré	1 m
	Surface plancher bâtiment déperditif	⊙	Observé / mesuré	1 m²
	Type de pb	⊙	Observé / mesuré	Plancher entre solives bois avec ou sans remplissage
	Isolation: oui / non / inconnue	⊙	Observé / mesuré	non
Plafond	Surface de plancher haut	⊙	Observé / mesuré	22,78 m²
	Type de local adjacent	⊙	Observé / mesuré	un local chauffé
	Type de ph	⊙	Observé / mesuré	Plafond entre solives bois avec ou sans remplissage
	Isolation	⊙	Observé / mesuré	non
Fenêtre 1 Est	Surface de baies	⊙	Observé / mesuré	1,5 m²
	Placement	⊙	Observé / mesuré	Mur 1 Est
	Orientation des baies	⊙	Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	⊙	Observé / mesuré	≤ 25°
	Type ouverture	⊙	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	⊙	Observé / mesuré	PVC
	Présence de joints d'étanchéité	⊙	Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	⊙	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	⊙	Observé / mesuré	6 mm
	Présence couche peu émissive	⊙	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	⊙	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	⊙	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	⊙	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	⊙	Observé / mesuré	Vénitiens extérieurs tout métal
Type de masques proches	⊙	Observé / mesuré	Absence de masque proche	
Type de masques lointains	⊙	Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
Fenêtre 2 Ouest	Surface de baies	⊙	Observé / mesuré	1,5 m²
	Placement	⊙	Observé / mesuré	Mur 3 Ouest
	Orientation des baies	⊙	Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	⊙	Observé / mesuré	≤ 25°
	Type ouverture	⊙	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	⊙	Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	⊙	Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	⊙	Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la menuiserie	⊙	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	⊙	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Type de masques proches	⊙	Observé / mesuré	Absence de masque proche	
Type de masques lointains	⊙	Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
Porte	Surface de porte	⊙	Observé / mesuré	1,49 m²
	Placement	⊙	Observé / mesuré	Mur 4 Sud
	Type de local adjacent	⊙	Observé / mesuré	des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu	⊙	Observé / mesuré	1,9 m²
	Etat isolation des parois Aiu	⊙	Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue	⊙	Observé / mesuré	1 m²

	Etat isolation des parois Aue	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	non isolé
	Nature de la menuiserie	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	Porte simple en bois
	Type de porte	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	Porte opaque pleine
	Présence de joints d'étanchéité	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	non
	Positionnement de la menuiserie	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Pont Thermique 1	Type de pont thermique	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	Mur 1 Est / Fenêtre 1 Est
	Type isolation	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	5 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 2	Type de pont thermique	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	Mur 3 Ouest / Fenêtre 2 Ouest
	Type isolation	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	5 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Pont Thermique 3 (négligé)	Position menuiseries	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	Mur 4 Sud / Porte
	Type isolation	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	4,8 m
Pont Thermique 4 (négligé)	Largeur du dormant menuiserie Lp	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type PT	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	Mur 1 Est / Plafond
	Type isolation	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
Pont Thermique 5 (négligé)	Longueur du PT	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	4,5 m
	Type PT	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	Mur 1 Est / Plancher
	Type isolation	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
Pont Thermique 6 (négligé)	Longueur du PT	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	4,5 m
	Type PT	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	Mur 2 Est / Plafond
	Type isolation	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
Pont Thermique 7 (négligé)	Longueur du PT	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	2,2 m
	Type PT	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	Mur 2 Est / Plancher
	Type isolation	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
Pont Thermique 8 (négligé)	Longueur du PT	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	2,2 m
	Type PT	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	Mur 3 Ouest / Plafond
	Type isolation	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
Pont Thermique 9 (négligé)	Longueur du PT	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	2,2 m
	Type PT	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	Mur 3 Ouest / Plancher
	Type isolation	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
Pont Thermique 10 (négligé)	Longueur du PT	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	0,8 m
	Type PT	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	Mur 4 Sud / Plafond
	Type isolation	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
Pont Thermique 11 (négligé)	Longueur du PT	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	0,8 m
	Type PT	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	Mur 4 Sud / Plancher
	Type isolation	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	non isolé / non isolé

Systèmes

Donnée d'entrée		Origine de la donnée	Valeur renseignée	
Ventilation	Type de ventilation	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	Ventilation par ouverture des fenêtres
	Façades exposées	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	plusieurs
	Logement Traversant	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	oui

Chauffage

Type d'installation de chauffage	🕒	Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
Nombre de niveaux desservis	🕒	Observé / mesuré	1
Type générateur	🕒	Observé / mesuré	Gaz Naturel - Chaudière gaz standard installée entre 1991 et 2000
Année installation générateur	🕒	Observé / mesuré	2000
Energie utilisée	🕒	Observé / mesuré	Gaz Naturel
Cper (présence d'une ventouse)	🕒	Observé / mesuré	non
Présence d'une veilleuse	🕒	Observé / mesuré	non
Chaudière murale	🕒	Observé / mesuré	non
Présence d'une régulation/Ajust,T° Fonctionnement	🕒	Observé / mesuré	non
Présence ventilateur / dispositif circulation air dans circuit combustion	🕒	Observé / mesuré	non
Température de distribution	🕒	Observé / mesuré	supérieur à 65°C
Type de chauffage	🕒	Observé / mesuré	central
Equipement d'intermittence	🕒	Observé / mesuré	Sans système d'intermittence
Présence comptage	🕒	Observé / mesuré	0

Références réglementaires utilisées :

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêtés du 21 octobre 2021 décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

Constatations diverses :

Le DPE a été réalisé selon la méthode 3cl reprenant les caractéristiques de construction du bien.
Informations portées à la connaissance de l'opérateur en diagnostic immobilier par le propriétaire.
Ce diagnostic est réalisé en prenant en considération la surface habitable.
En cas d'erreur, notre responsabilité ne peut être engagée.

Informations société : ARS Diagnostics 4 rue Allard 94160 Saint-Mandé
Tél. : 0621754618 - N°SIREN : 892972423 - Compagnie d'assurance : Allianz n°

À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE :

Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE.
Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page «Contacts» de l'Observatoire DPE (<https://observatoire-dpe.ademe.fr/>).



ARS Diagnostics

Certificat de superficie de la partie privative

Numéro de dossier : 22_2023
Date du repérage : 21/12/2022
Heure d'arrivée : 13 h 26
Durée du repérage :

La présente mission consiste à établir la superficie de la surface privative des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 art. 54 II et V, de la loi n° 96/1107 du 18 décembre 1996, n°2014-1545 du 20 décembre 2014 et du décret n° 97/532 du 23 mai 1997, en vue de reporter leur superficie dans un acte de vente à intervenir, en aucun cas elle ne préjuge du caractère de décence ou d'habitabilité du logement.

Extrait de l'Article 4-1 - La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot, mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.

Extrait Art.4-2 - Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-1.

Désignation du ou des bâtiments <i>Localisation du ou des bâtiments :</i> Département : Paris Adresse : 76 avenue Simon Bolivar (3/18) Commune : 75019 PARIS 19 Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété : Etage RDC; Porte Gauche, Lot numéro 3/18	Désignation du propriétaire <i>Désignation du client :</i> Nom et prénom : .. Syndicat des copropriétaires Adresse : 76 avenue Simon Bolivar 75019 PARIS 19
Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) Nom et prénom : Syndicat des copropriétaires Adresse : 76 avenue Simon Bolivar 75019 PARIS 19	Repérage Périmètre de repérage : Toutes parties accessibles sans démontage ni destruction
Désignation de l'opérateur de diagnostic Nom et prénom : Ruben Attuil Raison sociale et nom de l'entreprise : ARS Diagnostics Adresse : 4 rue Allard 94160 Saint-Mandé Numéro SIRET : 89297242300016 Désignation de la compagnie d'assurance : Allianz Numéro de police et date de validité : -	